

VTT

RÉGLEMENTATION



Responsable d'épreuve :

| | | | | |
|-----------|---------|----------------|----------------|---------------------------|
| NBZ Trail | Francis | BREUIL-BOSDURE | 06 36 57 97 93 | contact@nebouzat-trail.fr |
|-----------|---------|----------------|----------------|---------------------------|

Article 1 – Modalités de l'épreuve

Rappel des catégories :

- + 15 ans (Femmes)
- + 15 ans (Hommes)

Epreuve individuelle

L'âge pris en compte est celui à la date de l'épreuve.

Le pratiquant devra obligatoirement représenter une commune de la communauté de communes Dômes Sancy Artense.

Les pratiquants doivent être résidents, professionnels ou adhérents d'une association de la commune représentée.

Les pratiquants doivent être en mesure de justifier leur âge (pièce d'identité) et leur appartenance (justificatifs divers de domicile) à la commune sur le site de l'épreuve.

Les participants doivent s'assurer auprès de leur médecin traitant de leur santé afin de participer à l'épreuve.

Les participants **doivent obligatoirement** participer avec le t-shirt de la commune représentée et le dossard qui sera fourni par l'organisation.

Les participants devront se présenter 45 minutes avant le début du tournoi à la table de marque.

Article 2 – Annulation du VTT

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d'annuler l'épreuve en cas

d'inscriptions insuffisantes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toutes autres raisons. Les organisateurs préviendront alors le participant.

Article 3 – Inscription

L'engagement des pratiquants est composé de la fiche d'inscription définitive dûment renseignée

Chaque pratiquant doit être inscrit **avant le 30 avril 2024 à minuit.**

L'inscription des pratiquants à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement.

Article 4 – Document justificatif (à fournir le jour de la compétition) :

Attestation (papier, électronique) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la Fédération Française de Cyclisme :

https://structures.ffc.fr/app/uploads/sites/4/2023/09/QS-SPORT_Mineurs.pdf

https://structures.ffc.fr/app/uploads/sites/4/2023/09/Questionnaire-Sante-Licence_20230830.pdf

Article 4 – Organisation des épreuves :

Heure de départ en fonction des catégories :

- 8-14 ans mixte = 15h00
- + 15 ans (Femmes) = 14h30
- + 15 ans (Hommes) = 14h30

Merci de vous tenir à proximité du lieu de départ (15 min avant). Tout retard de départ ne sera pas déduit du temps de course.

Article 5 – Règles du jeu :

Distance :

- 8-14 ans mixte= 5 km / 200 m dénivelé
- + 15 ans (Femmes) = 18 km / 900 m dénivelé
- + 15 ans (Hommes) = 18 km / 900 m dénivelé

Tout participant ne suivant pas le parcours établi sera disqualifié.

Article 6 – Récompenses

Les récompenses seront attribuées aux trois premiers de chaque catégorie d'épreuve.

Des récompenses complémentaires pourront-être attribuées selon d'autres critères particuliers. (fair-play, bonne humeur)

Article 7 – Litige :

Tout litige non prévu par le présent règlement sera arbitré par les organisateurs, seuls compétents.

Les décisions sont sans appel.

Article 8 – Responsabilités :

Chaque participant est responsable de la bonne tenue, du respect et de la discipline en toutes circonstances.

Le comité d'organisation des JEUX 2024 DSA, organisateur des épreuves, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux participants.

Chaque participant doit, à ce titre, être assuré (assurance personnelle).